

Ecrosnes

Bulletin municipal

2023



Carte d'identité

Depuis mars 2017, les cartes d'identité sont délivrées par les mairies équipées de dispositif de recueil. **PRENDRE RENDEZ-VOUS.**

En Eure-et-Loir : Anet, **Auneau**, Bonneval, Brezollas, Châteauneuf-en-Thymerais, Cloyes, Chartres, Châteaudun, Courville sur Eure, Dreux, **Epernon**, Illiers-Combray, La Loupe, Lucé, **Maintenon**, Nogent-le-Roi, Vernouillet, Les Villages Vovéens. **Rambouillet** peut également vous accueillir. Coût : gratuite (en cas de perte ou de vol, le coût est de 25 € en timbre fiscal).

- 1 copie intégrale d'acte de naissance ou l'ancienne carte s'il s'agit d'une demande de renouvellement.
- Le livret de famille, pour les enfants
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile

Pour les mineurs, il faut remplir une autorisation parentale - La présence du demandeur est indispensable pour la prise d'empreinte digitale - La carte nationale d'identité est valable 15 ans.

Inscription sur la liste électorale

Délivrée en mairie du domicile

- 1 pièce d'identité,
- 1 justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse dans la commune, en avertir la mairie - Le justificatif de domicile doit être un original à vos nom et prénom, de moins de trois mois

(quittance EDF, téléphone fixe, mais pas mobile).

Acte d'État Civil

Suite à la loi du 18 novembre 2016 relative à l'état civil, il est possible de saisir l'officier d'état civil (mairie et adjoints) du lieu de résidence, pour un changement de prénom et la rectification des erreurs ou omissions matérielles sur les actes d'état civil.

Passeport biométrique

Les passeports sont délivrés par les mairies équipées de dispositif de recueil. (voir liste ci-dessus dans Carte d'identité). Coût : 86 € (Adulte), 42 € (15-17 ans) et 17 € (moins de 15 ans). Achat du timbre fiscal en ligne.

- 1 copie intégrale de votre acte de naissance de moins de trois mois (à demander à la mairie de naissance),
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile,
- Copie de la carte d'identité,
- Le livret de famille pour les mineurs selon les cas, le jugement de divorce fixant les conditions de l'autorité parentale, une pièce d'identité du représentant légal ou le cas échéant, la pièce d'identité du mineur. L'ancien passeport (en cas de renouvellement) devra être restitué.

À partir de 13 ans, le passeport devra être signé par le mineur - EN CAS DE PERTE, la déclaration de perte s'effectue en mairie - EN CAS DE VOL, la déclaration de vol doit être établie par le commissariat de police

ou la brigade de gendarmerie. Validité : 10 ans.

Autorisation de sortie de territoire

Seulement un formulaire à compléter par les parents. Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire, le formulaire CERFA n°15646*01 étant accessible sur le site internet www.service-public.fr.

Recensement/Journée Défense et Citoyenneté

Dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté, etc.)

Le recensement implique l'inscription automatique sur la liste électorale.

- 1 livret de famille,
- 1 pièce d'identité,
- 1 justificatif de domicile.

« Chères Ecrosniennes, chers Ecrosniens, »

Nous venons de passer une année 2022 bien mouvementée. Après l'amélioration, très succincte, de la crise sanitaire, l'Europe a été frappée par l'horreur de la guerre en Ukraine. Cet événement n'est pas sans incidence sur la crise énergétique qui nous frappe actuellement. Après les restrictions sur les carburants, à présent nous devons nous restreindre en chauffage, gaz et électricité. Alors que nous avons profité d'un automne plutôt doux, décembre nous a fait basculer doucement dans la saison froide. Nous avons d'ores et déjà besoin d'utiliser davantage d'énergie pour se chauffer et s'éclairer. Les difficultés de production d'électricité, de fourniture en gaz et de hausse des coûts nous amènent toutes et tous à être plus sobres.



Pour les collectivités et donc notre commune, le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ne s'applique pas. Nous subissons des augmentations considérables de nos budgets énergie, auxquelles se cumulent l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (bien méritée mais non compensée), des fournitures et des travaux en général. Nos finances sont très impactées sur l'année 2022, et deviendront particulièrement contraintes à partir de 2023.

L'impact sur notre budget de fonctionnement est tel que cela nous obligera à ralentir le rythme de nos investissements. Nous maintenons le cap, mais un peu plus lentement, en nous adaptant à la crise actuelle.

Nous avons prévu une forte rénovation de notre salle polyvalente, mais cela n'avance pas aussi vite que nous le souhaiterions. Après avoir fait un diagnostic énergétique du bâtiment et vu le contexte actuel, nous avons lancé une étude pour changer le mode de chauffage par de la géothermie. Après plus d'un an de travail sur le dossier, les résultats de l'étude nous seront communiqués le 19 janvier 2023.

Pour autant, nous voulons continuer à faire vivre notre commune et l'un des problèmes majeurs qui vous préoccupe est la sécurité routière en traversée du village ou des hameaux. Le conseil municipal a décidé d'adhérer à la compétence voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie, qui est un satellite du conseil départemental, afin de trouver des solutions de mise en sécurité.

Le Conseil départemental ayant programmé la réfection de la rue de Chartres, c'est tout naturellement que nous commencerons par cette partie du village. Petit à petit, nous étudierons les autres points noirs de la voirie.

Cette année 2022 a vu la réfection de la route reliant Jonvilliers à Chagny avec un nouveau revêtement et l'installation de refuges pour les croisements. Espérons que cette nouvelle configuration

routière évitera une détérioration trop rapide des accotements.

Concernant l'éclairage public, vos élus ont depuis de nombreuses années entamé la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi des leds.

Comme vous le savez, la commune d'Écrosnes s'est engagée dans cette voie afin de réduire significativement sa consommation. Ainsi, les illuminations de Noël ont été allumées du 8 décembre au 10 janvier. Les maintenir était important au regard du besoin de convivialité que chacun ressent en ces périodes de fêtes. La magie de Noël aura ainsi été préservée !

Néanmoins, nous devons poursuivre nos efforts. C'est pourquoi, les élus ont acté la décision de l'extinction prochaine de l'éclairage public sur toute la commune entre 23 H et 5 heures. Cette action permettra de réaliser des économies substantielles mais surtout de répondre à des objectifs écologiques nécessaires (lutte contre la pollution lumineuse, protection de la faune et de la flore...).

Ce début d'année coïncide également avec la préparation du budget 2023. Celui-ci sera certainement contraint. Avec la suppression de la Taxe d'Habitation, nous n'avons plus le levier de la fiscalité.

La commune n'a d'ailleurs pas augmenté ses taux depuis de nombreuses années. Je me dois de faire, une fois de plus, de la pédagogie sur ce sujet ; les taux d'imposition votés par vos élus n'ont pas augmenté depuis 2010. Les taux de Taxe Foncière sont le cumul des taux du département et de la commune avant la réforme. Si les Ecrosniens constatent des augmentations, celles-ci sont dues à l'augmentation des bases fiscales qui sont corrigées et modifiées par l'Etat. Pour tout mécontentement, merci de vous adresser aux décideurs nationaux concernés.

Le samedi 14 janvier 2023 auront lieu les vœux de la municipalité ; l'occasion de nous retrouver et d'échanger autour des projets de la commune. Je vous invite déjà à réserver cette date.

Au nom de l'ensemble des élus et des employés communaux, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Oublions nos soucis, nos tracas et rêvons d'un avenir meilleur.

Votre Maire Annie CAMUEL

Vice-présidente de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Conseillère départementale

Administration

Secrétaire de Mairie **Cyrielle RICHARD**
Mairie tél. 02.37.31.56.07
Mairie fax. 02.37.31.19.32
École Élémentaire 02.37.31.58.42
Garderie périscolaire 02.37.29.98.16

Trésorerie de Maintenon
27bis rue Collin d'Harleville
MAINTENON - 02.37.32.06.81

Urgences

Pompiers 18
SAMU 15
Urgences (mobile) 112
Allo enfance maltraitée 119

Centre anti-poisons 02.47.66.85.11
Drogue info service 08.00.23.13.13

Pharmacie de garde 3237

Gendarmerie Hanches

02.37.83.81.80 ou 17

Hôpitaux

- Louis Pasteur (Chartres) 02.37.30.30.30
- Rambouillet 01.34.83.78.78

Mairie

Lundi : 15h-17h30
Mardi : fermée
Mercredi : 9h30-11h30
Jeudi 15h-17h30
Vendredi : 9h30-12h
Samedi : 10h-11h30 (uniquement permanence des élus) - Dimanche : fermée

ENEDIS

Dépannage : 09.72.67.50.28
Raccord. : www.connect-racco.enedis.fr

GRDF

Dépannage : 08.00.47.33.33
Raccordement : 09.69.36.35.34

Sommaire

Infos Services.....	2	Ils racontent Écrosnes.....	16 et 17
Edito	3	Jumelage	18
Pour vous informer : livret d'accueil.....	4	Associations Danse.....	19
Parcours découverte.....	5	CDFE - Chasse - Pêche	20
Com Com - SITREVA - Service de l'eau.....	6 et 7	ADMR - Yoga	21
Ça s'est passé à Écrosnes en 2022	8 à 13	Equi-Nath.....	22
École	14	État civil	23
Circuits courts.....	15		

PanneauPocket



Écrosnes en temps réel

La municipalité a mis en place un service d'information destiné à vous avertir ou prévenir au plus vite sur les incidents ou événements survenant sur la commune. Ainsi, dans le cas de coupures d'eau ou d'électricité, de déviation ou incidents routiers, etc. vous serez informés de la progression de l'évènement par cette application à télécharger sur votre smartphone via le Google Play Store ou l'Apple App Store.

Livret d'accueil des nouveaux habitants



Vous venez d'arriver dans notre village, la mairie vous accompagne à travers un livret d'accueil.

Celui-ci est à votre disposition en mairie.

Il reprend toutes les informations essentielles des démarches administratives nécessaires à l'installation dans notre village.

Ecrosnes, souvenirs de village : le futur parcours découverte

Depuis 2009, les différents articles « Ils racontent Ecrosnes » sont à la base d'un « parcours découverte », comme il en existe déjà (2 à Epernon, à Hanches, à Gas, à Droue sur Drouette, à Saint Martin de Nigelles, à Saint Piat-Mévoisins, à Soulaire et donc, bientôt à Ecrosnes. Le thème de celui d'Ecrosnes est «Souvenirs de village», surtout dans les années 50/60.

13 pupitres seront répartis dans le village sur près de 4 km avec pour thèmes : l'attachement aux traditions, le temps des commerces, les lieux de sociabilité du village, les fêtes du village, l'école des années 50, le bal, l'évènement attendu par les jeunes, un paysage vivant, la vie à la campagne, la rénovation du village, la modernité dans les maisons, l'arrivée des lotissements, la fin des paysans ?, les voyages et les sorties.

Les témoignages seront signés du prénom et de l'initiale du nom de famille de leur auteur et seront remis dans le contexte de l'époque par un historien-rédacteur, Mr Loriette, auteur des textes de tous ces parcours. Ils sont illustrés de photos, prêtées pour la plupart par des habitants de notre village.

Ce circuit, familial et ludique, sur la mémoire du village, invite à l'échange, au partage, aux souvenirs et ouvre le dialogue entre les générations.

A très bientôt !

Sur vos agendas en 2023

Ces évènements se dérouleront en fonction des conditions sanitaires.



Samedi 14 janvier	Vœux de la municipalité
Samedi 4 mars	Arts en scène – spectacle pour enfants – 19H30
Samedi 11 mars	Comité des Fêtes – après-midi jeux de société
Samedi 18 mars	Loto de l'école
Samedi 25 & dimanche 26 mars	Exposition photos
Samedi 1er avril	Comité des Fêtes – chasse aux poissons
Samedi 15 avril	Théâtre – Les Am'Acteurs
Lundi 8 mai	Cérémonie fin de la 2nde Guerre Mondiale
Samedi 13 mai	Comité des Fêtes – Troc plantes
Dimanche 21 mai	Repas des Aînés
Samedi 10 juin	projets scientifiques école
Vendredi 23 juin	Spectacle de l'école
1er juillet	Kermesse de l'école
13 juillet	Fête Nationale – feu d'artifice
Dimanche 10 septembre	Vide-grenier
Dimanche 29 octobre	Halloween - carnaval
Samedi 11 novembre	Cérémonie fin de la 1ère Guerre Mondiale
Dimanche 3 décembre	Comité des Fêtes – marché de Noël

Salle polyvalente - Tarifs

Configurations	Habitant commune	Hors commune
Grande salle	250 €	410 €
Petite salle + cuisine	210 €	310 €
Les deux salles + cuisine	460 €	720 €
Chauffage grande salle	90 €	95 €
Chauffage petite salle	60 €	65 €
Location couverts (forfait)	60 €	65 €





Le guide du tri

Pourquoi trier est important ? Votre geste de tri contribue à économiser des ressources naturelles, à éviter le gaspillage et à limiter les pollutions. Un emballage correctement trié est un emballage qui a toutes les chances d'être recyclé.

Nouveautés dans le tri

A compter du 1er janvier 2023, nous pourrons trier tous les emballages ménagers sans distinction et notamment :

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

TOUS LES FLACONS ET BOUTEILLES EN PLASTIQUE

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À partir du 1^{er} janvier 2023

TOUS LES CARTONS ET PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

LES BONS RÉFLEXES

Emballages :

- ✓ vidés
- ✓ non lavés
- ✓ non imbriqués
- ✓ en vrac

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

La valorisation d'un produit

L'enjeu du recyclage est de taille. Quand ils sont recyclés, les objets sont ensuite transformés en d'autres objets ce qui évite ainsi de consommer de la matière première, et permet de réduire l'extraction de ressources (minéraux, énergies fossiles...).

Pour le recyclage, j'apporte...

dans les bornes d'apport volontaire* :

Les bouteilles, bocaux, flacons et pots en verre

en déchèterie :

Les végétaux, la ferraille, les appareils électriques et électroniques, les produits chimiques, les gros cartons, les gravats, les meubles...

Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur www.sitreva.fr et téléchargez le guide des déchèteries

Les erreurs de tri

Attention : les erreurs de tri coûtent cher !

Toute erreur de tri génère, pour la collectivité, des surcoûts de traitement élevés à la fois en termes de transport et de traitement. Ces coûts se répercutent sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) que payent les contribuables. Souvent, on trouve logique de déposer un emballage dans un bac de tri, et encore plus souvent on se dit « allez, au pire, ce sera rétrié ensuite ! ». De plus, les « erreurs de tri » souillent les matériaux recyclables et dégradent donc leur recyclabilité.

Ne se recycle pas encore - [à jeter aux ordures ménagères]

Les gobelets et couverts en plastiques, les pots de fleurs en plastiques

Ce n'est pas le même plastique que celui utilisé pour les bouteilles.

Le papier aluminium

Même roulé en boule, il est beaucoup trop fin pour être recyclé avec les emballages.

Le polystyrène

Il ne s'agit pas d'emballage même si parfois ils en font partie (les cales dans les cartons).

La boîte de fromage en bois

Comme elle est faite en bois, on ne peut pas la mélanger avec les emballages plastiques, métalliques et carton.

Je jette aux ordures ménagères

Les emballages souillés

La vaisselle, les couches

Service de l'eau

Depuis le 1er janvier 2020, la communauté de communes a repris la compétence Eau et assainissement. Pour vos demandes de renseignements, voici les jours et horaires :

Lundi au vendredi
9h à 12h et de 14h à 16h30
02 36 25 25 73

contact.eau@porteseureliennesidf.fr



Pour les urgences - Astreinte la nuit, week-end et jours fériés

06.33.73.62.43

Pôle d'Auneau
2, Allée de la Communauté
28700 AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIEN

Accueil / renseignements
contact.eau@porteseureliennesidf.fr

Théâtre avec la troupe des Am'acteurs du Perray-en Yvelines - 12 février 2022

Soirée théâtre très réussie



Carnaval - 20 mars 2022

Fées, princesses, tigres, abeilles, Minnie, araignées ou chevaliers...Que de sourires sur les petits visages des participants au concours de déguisements organisé par Justine !



Chasse aux œufs - 23 avril 2022

À la recherche de boules colorées disséminées dans le champ derrière le stade que les petits chasseurs ont échangées avec de vrais œufs en chocolat. Surprise : la boule qui donnait droit à un gros œuf !



Repas des aînés - 15 mai 2022

Menu et décor de table en papillons, nos anciens et nos élus ont partagé un copieux et délicieux déjeuner préparé par Mr LAVERTON, traiteur à Jouy. Ambiance conviviale, animée par le sympathique Patrick LAVILLE



Spectacle de clowns - 22 mai 2022

Spectacle de clowns qui a ravi les parents pour le plus grand bonheur de leurs enfants.



Intempéries - 4 juin 2022

Pour la deuxième année, encore un orage qui aura mobilisé bénévoles armés de pelles et balais et employés communaux et agriculteurs avec leurs engins pour le déblaiement. Je tiens particulièrement à remercier tous ceux qui sont venus prêter « main forte » lors de cet après-midi pluvieux et mouvementé.



Fête nationale - 14 et 15 juillet 2022

Déjeuner antillais préparé par Francine (La Mère aux cailles)
Sous les palmiers de la salle polyvalente, ambiance créole, foulards, madras, biguine, plage panoramique pour les photos...Sa ka maché tout bonnement même ! Défilé des lampions le lendemain, 15 juillet, pour petits et grands suivi d'un superbe feu d'artifice.



Vide grenier - 11 septembre 2022

Une trentaine d'exposants venus d'Écrosnes ou d'ailleurs, ont proposé leurs « trésors » aux nombreux visiteurs, dans la salle et sur le stade. Buvette, crêpes, foodtruck et le soleil étaient de la partie !



Journées Européennes du patrimoine 2022 - 17 septembre 2022

Église d'Écrosnes : la partie la plus ancienne de la nef remonte vraisemblablement au XIIe siècle. Elle fut agrandie fin XV^e et consolidée au XVIII^e. Le chœur en pans coupés avec fenêtres de style gothique flamboyant date de la fin du XV^e. À l'intérieur, la belle voûte ogivale en châtaignier est portée par une charpente richement sculptée, partie la plus remarquable de l'édifice.



Course cycliste Paris-Connéré - 2 octobre 2022

La course cycliste Paris-Connéré a traversé notre village en peloton coloré.



Halloween - 30 octobre 2022

Près d'une soixantaine de petits monstres ont défilé entre les citrouilles de généreux donateurs de bonbons avant de rejoindre la salle pour déguster crêpes et gâteaux arrosés de potions magiques, sous les squelettes et les toiles d'araignée... Même pas peur !!



Théâtre association Bienvenue - 3 décembre 2022

Très applaudi, ce rendez-vous « Au Café des sports » en compagnie de la fidèle troupe de Saint-Symphorien-le Château.



Les élèves de l'école vous souhaitent une bonne année 2023 !



Comme chaque année, nous aurons le plaisir de réaliser nos projets signatures tels que le spectacle de fin d'année, la kermesse, la piscine, les exposés scientifiques en salle des fêtes...

Les thématiques du séjour seront la Préhistoire et le Moyen-âge.

Afin de mener à bien ce projet, l'école organisera son LOTO le 18 mars et une tombola en Avril.

Mais cette année c'est un projet d'une plus grande ampleur qui occupe nos esprits puisque toute l'école va partir 5 jours en classe de découverte dans le Périgord au mois de juin.

Michel NIVOIX



Le jardin de Jonvilliers

Le Jardin de Jonvilliers est heureux de vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023. Producteur de légumes à Jonvilliers. Venez retrouver ses produits en toute saison.



Rendez-vous tous le vendredis soir de 17h à 19h et les samedis matin de 8h30 à 12h30

15 rue Lucien Petit à Jonvilliers

Vous pouvez aussi me suivre sur Facebook et Instagram : Le jardin de Jonvilliers

Ou me contacter par mail : ljdjonvilliers@gmail.com

La ferme des merisiers

Après 10 mois d'ouverture, la ferme des Merisiers tenait à remercier les écrosniens pour le formidable accueil qui nous a été réservé cette année. Nous continuerons nos efforts pour vous proposer toujours plus de produits locaux et en direct de producteurs.



Libre service
Casiers distributeurs
Ouvert 7J/7 de 7h à 23h

Les cocottes des Merisiers vous envoient leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023 !!!

Chemin de Prunay 28320 Ecrosnes
06.24.01.95.33 lafermedesmerisiers@gmail.com

La boutique

Mercredi & Vendredi
15h30 à 18h

Samedi
10 à 12h30

Retrouvez-nous sur



Remontons le temps très lointain jusqu'aux traces du Moyen Âge à Ecrosnes du XIIe au XVIe siècle...

À Giroudet

À la fin du XIIe siècle, existait la partie la plus ancienne de l'église d'Ecrosnes et aussi la chapelle St Etienne de Giroudet, desservies par le même curé. En 1195, dans le cartulaire de Notre Dame de Chartres, on



Ferme médiévale de Giroudet, aujourd'hui.

trouve un arrangement entre l'archidiacre, Hugues du Feuillet chanoine et le curé de Cronis (Ecrosnes) au sujet des oblations et du candélabre que le curé avait droit de prendre le jour de la fête de St Etienne, en août, en la chapelle de Giroudet.

Une sentence (décision judiciaire fondée sur un jugement) entre le chapitre de Chartres et le curé d'Ecrosnes intervient en 1215 que le dit curé prétendait avoir dans les dîmes (redevance sur les récoltes et les troupeaux) et les noales (provenant de terres nouvellement mises ou remises en culture) de Giroudet.

Le chapitre de Chartres était seigneur féodal de Giroudet. Au mois de juin 1225, Etienne archidiacre et Henry, chanoine, reconnurent tenir du chapitre la prétière de Giroudet moyennant une ferme de 20 muids (près de 250 quintaux) de froment. La même année, le chapitre acquit une dîme que l'abbaye des Vaux de Cernay possédait à Giroudet, puis complète ce premier acquêt par l'achat qu'il fit au mois d'octobre 1238 sur Gervais de Gallardon et sa femme, de toute la dîme qu'ils possédaient en ce lieu.

L'hébergement ou seigneurie de Giroudet, entouré de fossés remplis d'eau et de quatre tours d'angle à trois niveaux (dont une seule subsiste) « en lequel on accédait par une porte fortifiée, fut construit pour le chapitre au XIIe siècle ».

Il y avait aussi un bois de 6 arpents, plus 3 arpents de vignes et 9 muids de terre, soit environ 46 ha.

Une charte du cartulaire de Notre Dame de Chartres de 1277 décrit ainsi le lieu : « à Giroudet se trouve une précaire avec un bel hébergement, dans lequel se trouvent plu-

sieurs maisons, une cour, une grange, une maison, un poulailler couvert de tuiles et plusieurs bergeries. »

Plus tard en 1508, les religieux de Saint Père de Chartres échangèrent les bénéfices qu'ils possédaient au chapitre de Chartres contre la terre de Giroudet qu'ils exploitèrent à leur tour jusqu'à la révolution de 1789 où terres et bâtiments furent vendus en biens nationaux.

À Chagny

Autre trace : on trouve le don de la terre de Chagny (Chahengneium) à l'abbaye de Porrois (qui deviendra Port Royal des Champs) en avril 1224 par Bouchard de Marly dans Gallardon. Sa mère, Mathilde de Garlande avait créé cette abbaye avec des fonds que son mari, Mathieu de Marly, partant pour la 4e croisade, avait mis à sa disposition pour des œuvres pieuses.

A cette époque, le seigneur d'Ecrosnes était en partie vassal du seigneur de Gallardon et le seigneur du Marly était vassal du seigneur d'Ecrosnes.

En juin 1230, il y a un accord entre le doyen de l'église de Chartres, l'archidiacre de Blois et le curé de Scronis (Ecrosnes) au sujet des dîmes de Chagny où il est accordé par l'abbaye de Port Royal au curé d'Ecrosnes « sept arpents de terre en faveur du prêtre et ses successeurs à perpétuité ».

En février 1237, Pierre Gautier d'Ecrosnes confirme la vente faite par sa sœur Joanna

de Gassonville d'une terre à Beauvoir à l'abbaye de Port Royal.

Les seigneurs de Marly et de Gallardon se séparèrent de tous leurs droits à Chagny en faveur de Port Royal. Le dernier qui contribua, « Adam de Gallardon, en septembre 1243, vend à Porrois pour 30 livres sa part de la terre de Chagny ».

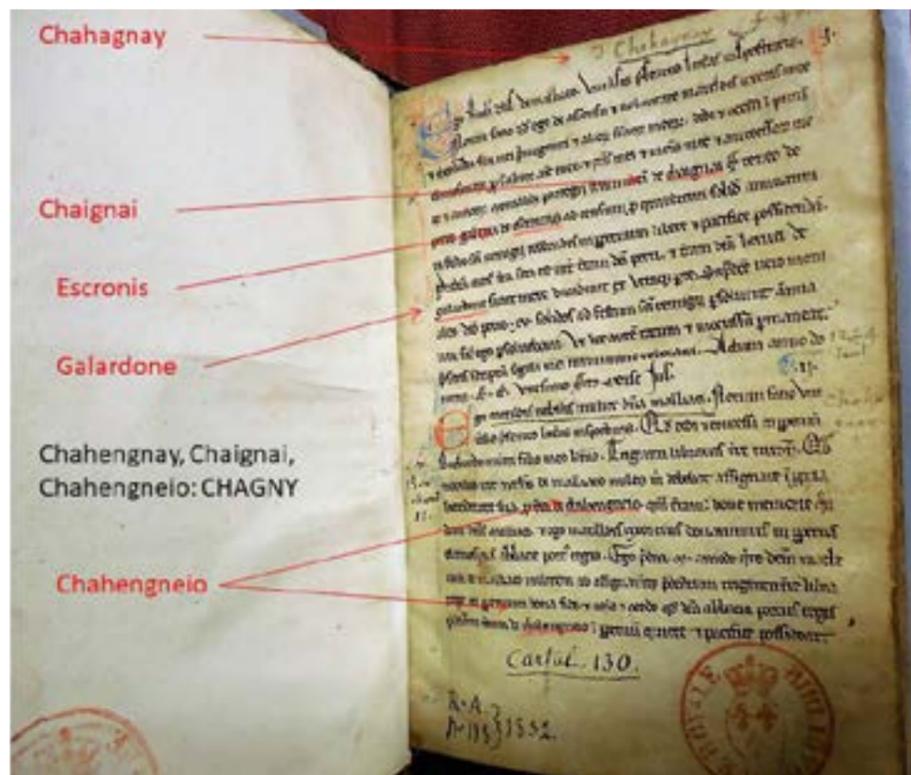
Chagny fut aussi ferme fortifiée, entourée de fossés remplis d'eau dont seule une partie subsiste.



Ferme de Chagny, aujourd'hui.

En 1250, un dénombrement de chaque paroisse du diocèse de Chartres est effectué, appelé « pouillé » ou inventaire des feux, églises et chapelles. Ecrosnes avait 120 feux, y compris les hameaux de Giroudet, Ecrignolles, Jonvilliers, Nuisement, Chagny, le petit et le grand Gassonville et une partie du hameau de Germonval. En général, on compte 4 habitants par feu, soit 450 âmes. Chagny et Gassonville furent deux fiefs différents.

Première page du cartulaire de l'abbaye de Port Royal des Champs (1224)



Chahagnay

Chaignai

Escronis

Galardone

Chahengnay, Chaignai, Chahengneio: CHAGNY

Chahengneio

À Jonvilliers

Quant au fief de Jonvilliers, on le trouve mentionné au XIIe siècle dans le cartulaire de l'abbaye de Josaphat à Lèves et celui de Notre Dame de Chartres. Les seigneurs de Jonvilliers possédaient aussi Nuisement et étaient vassaux des seigneurs de Gallardon, où on les voit rendre foi et hommage à chaque mutation. Il en est de même pour les seigneurs d'Ecrosnes et d'Ecrignolles.

Au XIIe siècle, l'abbaye de Josaphat possédait des droits sur Jonvilliers et Nuisement, notamment sur le moulin à vent de ce dernier, où l'on voit un accord en 1137 entre Josephat de Lèves et Isnard de Jonvilliers. En 1151, Ameline et son fils donnaient à Josephat le mesurage et la mouture du moulin de Nuisement.

A Ecrignolles, un seigneur illustre



Nicolas BEHUCHET
Galerie des batailles
VERSAILLES

Dans ce hameau, se trouve la maison où habitait le seigneur du lieu. L'un d'eux, Nicolas Behuchet fut financier et amiral au XIVe siècle. En 1326, il est nommé par le roi Philippe de Valois « maître de ses eaux et forêts ». En septembre 1328, il devient seigneur de Musy, de la Loupe et d'Ecrignolles du nom des terres qu'il acquiert et devient « maître de la Chambre des comptes ». Malgré sa méconnaissance de la guerre maritime, au début de la guerre de Cent ans, il est placé « capitaine général de l'armée de mer ». Avec les troupes françaises,

il conquiert et occupe l'île de Guernesey. En septembre 1338, il remporte la bataille d'Arnemuiden à l'issue de laquelle il fit massacrer les prisonniers anglais. Deux ans plus tard, lors de la bataille de L'Ecluse, pris par l'ennemi, il fut pendu sur le champ à cause de la cruauté dont il avait fait preuve à Arnemuiden.

Retour au XXe siècle : « Avec mes parents, nous habitons cette maison. Quand nous sommes arrivés, il y avait encore des installations pour l'élevage de cochons. Mais dans le village, on l'appelait « le château ».

Un copain de mon père lui dit un jour :

- Toi, tu habites un château
- Oui, je suis vicomte d'Ecrignolles !!

Une quatrième abbaye

Porrois (Port Royal des Champs), les Vaux de Cernay, Josaphat et aussi l'abbaye de Grandchamp étaient propriétaires de terres écrosniennes.

Octobre 1235 : Bercher de Jonvilliers vend pour 85 livres une terre située sur le territoire d'Ecrosnes et de Jonvilliers

Décembre 1236 : la terre de Bosseret vendue par Etienne, dit « le prévôt d'Ecrosnes » et sa femme qui en février 1256 vendent une pièce de terre, située à Ecrosnes au lieu-dit la Haye Heroud, près le chemin qui va au Marchais Gautier.

Remerciements à

Maurice Vié « Chronique de l'église d'Ecrosnes », Jacques Charron, Catherine Marchal médiéviste, résumé des extraits de « Petite histoire de l'abbaye royale de Grandchamp » par le Chanoine Tenaille (1948) déjà mentionnés dans « Ils racontent Ecrosnes 2017)

ILS RACONTENT ÉCROSNES
fête ses 15 ans

Parus dans chaque bulletin municipal annuel depuis 2009, les articles « Ils racontent Ecrosnes » ont été réunis dans un recueil de 52 pages.

Si l'histoire et les souvenirs des anciens de notre village vous intéressent, ce document est disponible sur demande à la mairie d'Ecrosnes.

Visuels des couvertures de
«Ils racontent Ecrosnes»
de 2009 à 2022



Comité de jumelage du canton de Maintenon

Président : Daniel Morin : 02 37 27 66 50 (mairie de Pierres)

Adresse mail du Comité : maintenon.jumelage@orange.fr

55 ans !!!

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Maintenon », et ses 19 communes, est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière. 2022 fut l'année du 55ième anniversaire de notre jumelage : du 2 au 6 octobre, un groupe bavarois de 75 personnes, la plupart logés dans les familles, avec à sa tête le Landrat de Bavière Richard Reisinger, a visité notre canton pour fêter cet événement. Une formation musicale de Gebenbach et un groupe de jeunes lanceurs de drapeaux ont agrémenté ce voyage.

En présence de nombreux Maires du canton ou de leurs représentants, de notre Député et notre Sénateur, du représentant de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, la charte de ce 55ième anniversaire a été solennellement signée dans l'hémicycle du Conseil départemental à Chartres le 3 octobre : les signataires s'engagent à faire perdurer notre jumelage, à poursuivre les échanges et à maintenir des liens d'amitié, garants d'une Europe unie et en paix.

Une messe franco-allemande à l'église d'Épernon, un concert commun avec l'Harmonie de Gebenbach et l'Orchestre d'Har-

monie d'Épernon ont permis de concrétiser ces moments de recueillement et d'amitié. Un après midi barbecue au centre d'accueil de Changé que nous avait mis à disposition la Communauté de communes, un repas festif dans la salle polyvalente de Bailleau-Armenonville ont donné l'occasion de partager un peu de temps avec les familles allemandes. Enfin, une journée ensoleillée au château de Chambord, est venue clore ces quelques jours de retrouvailles. Rendez-vous est pris en 2027 pour un soixantième anniversaire dans notre Landkreis jumelé d'Amberg-Sulzbach.



Allemands et Français signataires devant le Conseil départemental de Chartres

Les sorties de 2022

En mai, le Comité de jumelage proposait une journée de visite au château de Baronville près d'Auneau. Reçus par le propriétaire des lieux, 18 adhérents du Comité ont pu visiter cette magnifique demeure, consulter des archives précieusement conservées, déjeuner au château et profiter de l'après midi dans le parc.

Les projets de 2023

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis, au cours des deux années scolaires précédentes, la réalisation des échanges scolaires. Espérons que les contacts pris par le passé permettent de redémarrer ces échanges de jeunes, vitaux pour la pérennité de notre jumelage.

Le voyage des « Amis d'Illschwang » annulé en 2021 et 2022, aura lieu en mai 2023. Le Comité travaille également sur un projet de voyage pour découvrir l'Allemagne du nord en 2023.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu le samedi 5 février 2023 à la salle des fêtes de Gallardon.

Chacun peut adhérer au jumelage cantonal moyennant une cotisation très modique et participer aux échanges franco-allemands. Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponible dans les mairies. Le site internet du Comité de jumelage est en cours de refonte.

Temps danse

L'année a démarré avec le plein d'énergie pour TEMPS DANSE qui vient de fêter ses 15 années d'existence. Sandrine Ferrand, directrice et professeur Diplômé d'État, et Butor accueillent chaque semaine une centaine d'élèves âgés de 4 à 40 ans. En plus des cours d'éveil, initiation, modern, jazz et hip hop, la vie de l'école de danse est rythmée par différents événements : stages, concours, festivals et spectacles.

La saison dernière, le groupe «classe concours» s'est illustré au Concours régional de la Confédération Nationale de Danse à Orléans en remportant deux 1er prix ainsi que deux 2ème prix. Ces élèves vont concourir à nouveau au printemps et représenter l'école de danse à Tours.

Au printemps également, la 7ème édition du Festival LES TEMPS DANSE aura lieu à Épernon : plusieurs professeurs de grande renommée y sont invités pour un stage d'exception ainsi que pour des moments d'échanges toujours très enrichissants et conviviaux.

En juin, l'école de danse sera au grand complet sur scène pour son spectacle annuel, toujours très apprécié des familles et d'un public fidèle.

« Toute l'école de danse et son équipe vous souhaitent une excellente année 2023, placée sous le signe de la santé, de l'épanouissement et de la joie de danser ».

Photos : Antoine MAGNIER



CDFE - Comité des fêtes d'Écrosnes

Créé fin 2021, notre association a pour but de faire vivre notre village en organisant différents événements. Au cours de cette année 2022, nous avons eu la joie de partager de bons moments lors de ces rencontres.

Pour les enfants (et leurs parents)

- Carnaval avec concours de déguisement en mars
- Chasse aux œufs en avril
- Halloween en octobre

Pour tous publics

- Vide-grenier en septembre



Réalisations graphiques : Anthony SUROY

Fort de la réussite de ces événements en 2022 et enrichie de nouveaux bénévoles, l'équipe du CDFE (Comité des Fêtes d'Écrosnes) vous propose en 2023 :

- 11 mars : après midi jeux de société, cartes et scrabble (de 7 à 97 ans)
- 25-26 mars : exposition photographique
- 1er avril : chasse aux poissons
- 13 mai : troc plantes
- 10 septembre : vide-grenier
- 3 décembre : marché de Noël
- et peut-être conférence ? réveillon ?

Pour nous contacter : comitefetesecrosnes@gmail.com - Mairie 02 37 31 56 07 qui transmettra

Société de pêche d'Écrosnes

En 2022, la société de Pêche a déversé dans la mare de GirouDET 40 kg de truites pour l'ouverture.



Une vingtaine de pêcheurs étaient au rendez-vous pour l'ouverture.

L'ouverture de la saison 2023 est prévue à Pâques et le concours au mois de Juin.

Prix de la carte de pêche pour l'année :

- Adultes : 27€
- Enfants de 10 ans à 16 ans : 12€
- Prix à la journée : 7€

Cartes en vente au Bar/Tabac Le Marly à Gallardon.
Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans (accompagné d'un adulte muni d'une carte de pêche de la société).

Nous vous présentons tous nos bons vœux pour l'année 2023 et vous attendons nombreux autour de la mare de GirouDET pour cette nouvelle année.

Président : Laurent BOULANGER
Secrétaire / Trésorière : Cylia DAMONNEVILLE

Société de chasse d'Écrosnes



Cette année l'APL chasseurs d'Écrosnes a vu le jour d'un nouveau bureau et l'augmentation de ses adhérents à 18 personnes. Parmi elles deux piégeurs contribuent à la régulation des espèces classés nuisibles. Dans ce cadre, nous invitons toutes personnes subissant des préjudices liés à ces espèces à nous contacter.

Nous félicitons Mr Rodriguo qui a réussi les épreuves de conducteur de chien de sang et qui est, de ce fait agréé à rechercher des animaux qui pourrait être malheureusement blessés.

Dans une période fortement décriée pour les chasseurs, nous insistons fortement sur le fait que notre association est basée sur le loisir, que nous avons le souci de l'équilibre de la faune et la flore sur notre territoire. Nous sommes des acteurs du maintien de cet équilibre en partenariat avec les agriculteurs. Des actions de plantations de haies sont mises en place afin de recréer un couvert végétal favorable au maintien de la faune de plaine.

Nous avons de multiples points d'eau et d'agraine sur le territoire afin d'assurer le maintien et la reproduction des animaux. Vous êtes-vous déjà posé la question de quoi s'abreuverait un jeune faisandeau ou un jeune perdreau en pleine sécheresse ? Et bien nous, nous agissons pour tout cela.

Nous allons essayer dans les années à venir de réintroduire la perdrix grise, oiseau emblématique d'Eure et Loir et malheureusement en voie de disparition, non pas pour la chasser mais pour maintenir cette biodiversité qui est la nôtre à tous, car la chasse c'est aussi cela !



YOGA - Un temps pour soi

Pour la 2ème année à ECROSNES, cours de yoga le **jeudi de 19h à 20h15**.
C'est un cours tout niveau, enseigné de telle sorte que chacun puisse s'y retrouver en fonction de son vécu, ses besoins, et ses capacités physiques.

Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration visant à apporter un bien être physique et mental et qui participe à la réduction du stress. Mélange de «Hatha yoga» (doux, mais intense, aisément pratiqué par tous) et de «Vinyasa», plus physique tout en assouplissant et renforçant le corps, et améliore le système cardio-vasculaire.

«Un temps pour soi» avec Florence Cochereau
Salle polyvalente - rue du vivier - Ecrosnes.
06 18 33 88 73



Association locale ADMR d'EPERON-GALLARDON

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.

La mission première de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes en difficulté ou dépendantes de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins**. L'action de l'ADMR consiste à créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics.

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.

L'association locale ADMR d'EPERON-GALLARDON recherche de nouveaux bénévoles pour

- Visiter les personnes âgées et isolées ;
- Participer à l'installation de téléassistance ADMR ;
- Aider au fonctionnement de l'association.



Si vous souhaitez vous engager au service de la population de votre territoire et donner un peu de votre temps, **n'hésitez pas à contacter la référente Bénévolat & Vie associative au 07.85.84.59.63. / gsoler@fede28.admr.org !**





L'association Equi-Nath a déjà plus de 10 ans puisqu'elle a été créée le 28 juillet 2011 !

Elle est heureuse de fière d'être toujours aux côtés de Nathalie PROUTHEAU pour soutenir sa structure « le centre équestre de l'élevage de l'Airable » et lui apporter l'aide nécessaire pour traverser les périodes difficiles comme ce fut le cas ces dernières années.

Toujours soucieuse de promouvoir le cheval et les différentes activités équestres du club dans une ambiance chaleureuse, l'association contribue au renouvellement du matériel et de l'équipement et participe à l'organisation de manifestations (fête du club, forum, galette des rois) et concours en interne, avec l'aide de ses adhérents et bénévoles.

Alors n'hésitez plus et venez découvrir le centre équestre des écuries de Giroudet !

L'association Equi-Nath et le centre équestre de l'élevage de l'Airable

VOUS ATTENDENT

À BIENTÔT !

1 Chemin de la ferme 28320
ECROSNES - GIROUDET

Nathalie PROUTHEAU
Nathalie_proutheau@yahoo.fr
06.16.67.45.24



REJOIGNEZ NOUS

DECOUVERTE & PERFECTIONNEMENT



- Forfait découverte
- Baptême poney
- Perfectionnement
- Demi-pension
- Sortie en concours
- Balade en main à poney pour enfant

ACCOMPAGNEMENT

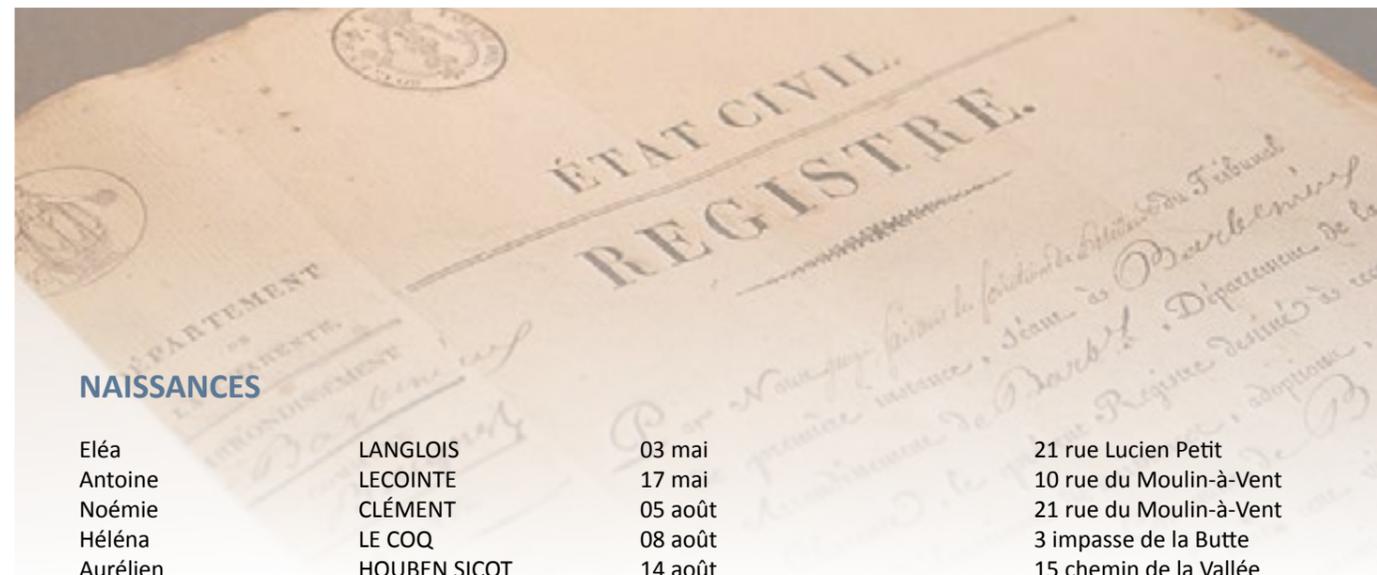


- Stages à la carte, journée ou demi-journée
- Passage des examens
- Travail monté ou à pied

BIENVEILLANCE



- Belles infrastructures
- Ecurie familiale et conviviale
- Suivi personnalisé
- Cours en petit effectif
- Une équipe à votre écoute



NAISSANCES

Eléa	LANGLOIS	03 mai	21 rue Lucien Petit
Antoine	LECOINTE	17 mai	10 rue du Moulin-à-Vent
Noémie	CLÉMENT	05 août	21 rue du Moulin-à-Vent
Hélène	LE COQ	08 août	3 impasse de la Butte
Aurélien	HOUBEN SICOT	14 août	15 chemin de la Vallée
William	HOCQ	13 septembre	13Bis rue de Chartres
Adèle	KARTHEUSER	20 septembre	4 rue de Saint-Etienne
Noah	PEUVION	13 novembre	13 rue Lucien Petit

MARIAGES

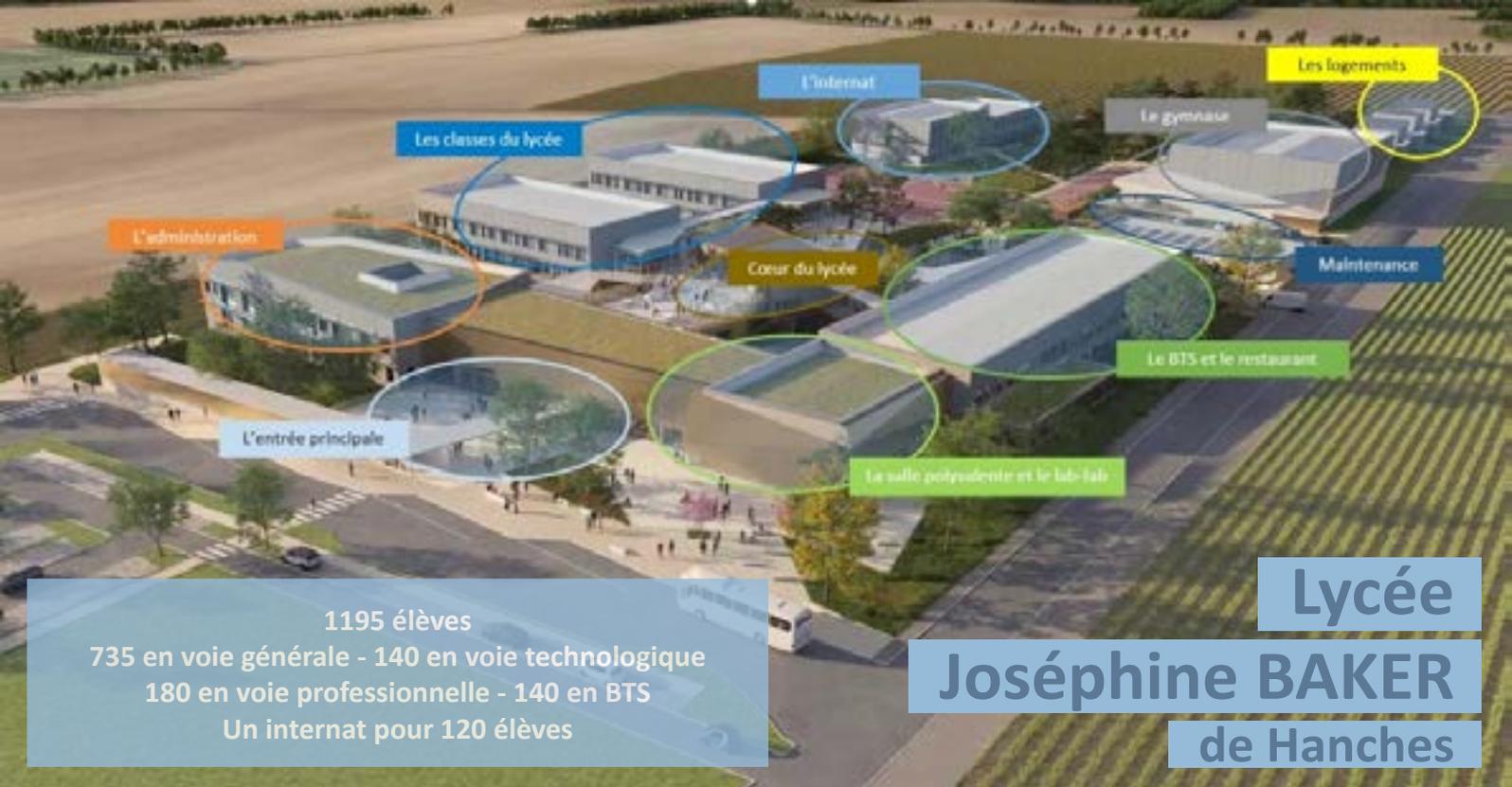
D'AMBRA Michaël et LAMAURY Laetitia	07 mai	30 rue des Yvelines
LADA Jérôme et LHIMER Imane	21 mai	29 rue de Chartres
BLANC Sylvain et MITU Mélanie	09 juillet	5Ter rue de Chartres
DELFORGE Sébastien et JEANNE Mathilde	13 août	15 rue de l'Ocre
SÉACH Yann et HOLIN Alexandra	17 septembre	4 rue de la Harpe

PACS

CASALI William et LEMAIRE Catherine	09 avril	20 rue de la Harpe
DUVAL Elian et FLOTAT Cynthia	09 juillet	2 rue de Chagny
LAIR Damien et DUBOC Emilie	03 octobre	2 rue de la Harpe
CARON David et ROUSSEAU Alexandra	31 octobre	6 impasse des Néfliers
BOUTAGUERMOUCHET Driss et MARLY Aurélie	07 décembre	3 chemin de Gas

DÉCÈS

Honorata	SZREMSKA	17 janvier	8 rue de Chartres
Paulin	BÉTRON	07 mars	4 rue de la Beauce
André	MATHIEU	26 avril	3Bis impasse du Fossé
René	LOCHEREAU	18 juillet	21 rue des Yvelines
Germaine	BOURLAT	21 juillet	23 rue de la Harpe
René	GUIBERT	04 août	5Bis rue de Chartres
Roger	BUISSON	03 octobre	15 rue du Moulin-à-Vent
Marie-Anne	LANGLOIS	15 décembre	1 chemin de la Ferme



1195 élèves
 735 en voie générale - 140 en voie technologique
 180 en voie professionnelle - 140 en BTS
 Un internat pour 120 élèves

Lycée Joséphine BAKER de Hanches

Le lycée **Joséphine BAKER** ouvrira ses portes en **septembre 2023** pour accueillir des classes de secondes générales, technologiques, et professionnelles, ainsi que des classes de premières générales et technologiques, avec la première année de BTS.

En **septembre 2024**, les classes de premières professionnelles feront leur rentrée, accompagnées des terminales générales et technologiques, et des 2e année de BTS.

En **septembre 2025** le lycée Joséphine BAKER sera au complet en accueillant les classes de terminales professionnelles.

Dès la rentrée 2023, la filière « Systèmes numériques » devient « Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique (CIEL)



Options proposées en classe de seconde

- option Arts plastiques
- option CIT
- option Sciences de l'ingénieur
- option Management et Gestion
- option section Européenne d'anglais

Filières proposées

Secondes, premières, terminales générales et technologiques
 Fles filières STMG — Sciences et technologies du management et de la gestion et STI20 — Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.

Baccalauréat professionnel
 Métiers du commerce et de la vente (options A « Animation et gestion de l'espace commercial » et B « Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale »).

Baccalauréat professionnel
 Systèmes numériques (option C « Réseaux informatiques et systèmes communicants »).

BTS
 NDRC Négociation et digitalisation de la relation client.
 SN EC Systèmes Numériques. option B « Électronique et communications ».



Source : OpenStreetMap